

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DE L'ASA DU CANAL D'ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 7-2024

Séance du 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Thibaud MARGALET, Président.

Présents : Madame Béatrice BOUZAN et Messieurs José COLCHERO, Robert GILI, Thibaud MARGALET et Marc SIMON, syndics titulaires et Monsieur Etienne MARGALL, syndic suppléant.

Monsieur Robert GILI a été nommé secrétaire.

Le Président présente au Conseil Syndical qu'il faut effectuer une décision modificative afin d'affecter les résultats et d'effectuer des virements de crédits.

Nombre de voix
En exercice : 12
qui ont voté : 5

Date de la convocation
Le 07 avril 2023

OBJET

**Décision
Modificative
n° 1**

Intitulé	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Virement à la section d'investissement			023	20 000,00
Autres matières et fournitures			6068	2 000,00
Entretien réseau			615232	10 000,00
Etude et recherche			617	3 000,00
Créances non-valeurs			6541	45 000,00
Autres charges diverses			6588	65 203,43
Fonctionnement dépenses				145 203,43
	Solde	145 203,43		
Résultats de fonctionnement reportés			002	145 203,43
Fonctionnement recettes				145 203,43
	Solde	145 203,43		
Solde d'exécution de la section d'investissement			001	7 291,20
Emprunt en euros			1641	20 000,00
Investissement dépenses				27 291,20
	Solde	27 291,20		
Virement de la section de fonctionnement			021	20 000,00
Virement du fonctionnement pour combler le déficit d'invest.			1068	7 291,20
Investissement recettes				27 291,20
	Solde	27 291,20		

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- la décision modificative n°1 ;
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

